

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

34

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 décembre 2011



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. LOUIS (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme MODDE (pouvoir M. DELVALEE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** : M. BEKHTAOUI

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Musées - Programme prévisionnel des expositions temporaires pour l'année 2012 -  
Approbation - Demandes de subventions**

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les musées de Dijon participent à la vie culturelle de la cité, notamment par l'organisation d'expositions temporaires autour de thèmes spécifiques, artistiques ou scientifiques, selon la spécialité de chaque établissement. Il est proposé d'approuver le programme de ces manifestations pour l'année 2012, annexé au rapport.

Par ailleurs, la Ville est susceptible de recevoir une aide financière de l'Etat dans le cadre de la loi sur les musées de France du 4 janvier 2002, de collectivités territoriales ou de différents organismes, pour l'organisation de ces expositions temporaires, mais également pour les actions suivantes mises en œuvre par les musées municipaux :

- opérations ponctuelles, mises en œuvre à l'occasion, par exemple, d'un événement local ou d'une opération nationale (nuit des musées, fête de la science, etc.),
- saisons culturelles annuelles des musées,
- campagnes de numérisation des collections,
- publications en relation avec les expositions ou hors expositions,
- actions éducatives et culturelles,
- développement de sites internet.

Il est donc proposé de demander des subventions auprès des différents financeurs pouvant accorder leurs concours pour le financement des opérations qui seront menées en 2012 par les musées de Dijon et qui entrent dans le cadre des actions définies précédemment.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le programme prévisionnel des expositions temporaires dans les musées de la Ville pour l'année 2012, annexé au rapport ;

2 - solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour le financement des opérations qui seront menées par ses musées en 2012, notamment auprès de l'Etat dans le cadre des actions définies par la loi sur les musées de France du 4 janvier 2002, des collectivités territoriales et des différents organismes ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**